



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Préservation des jardins familiaux-jardins ouvriers

Question écrite n° 23625

Texte de la question

M. Stéphane Peu alerte Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur l'impérieuse nécessité à préserver les jardins familiaux, également appelés jardins ouvriers, face notamment à la pression immobilière. Les jardins familiaux font partie intégrante du patrimoine français. Constitués de parcelles destinées généralement à la culture potagère, les jardins familiaux garantissent du lien social et répondent à une préoccupation désormais majeure celle de pouvoir produire et consommer localement. Ils constituent également une réponse aux défis climatiques dans les zones urbaines. Pourtant on assiste année après année à un empiètement de ces parcelles par les opérations d'aménagements urbains. Aujourd'hui, aucun cadre juridique ne protège les jardins familiaux de l'appétit des promoteurs immobiliers et autres aménageurs. Ainsi, par exemple, les jardins du Cornillon situés à l'intersection des avenues du Stade de France et Francis de Pressensé à La Plaine Saint-Denis, dont le terrain appartient à la ville de Paris, sont menacés par les travaux du Grand Paris Express. Les usagers et les riverains de ces jardins se mobilisent depuis plusieurs mois pour protéger ces jardins et leurs 80 ans d'histoire. Il souhaite connaître l'avis et les actions qu'elle compte mettre en place afin de sanctuariser ces parcelles, et lui demande d'intervenir auprès de la société du Grand Paris afin de renoncer au projet d'empiètement des jardins du Cornillon.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23625

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 décembre 2020

Question publiée au JO le : [15 octobre 2019](#), page 8650

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)